

## **Règlement et conditions générales du concours « Fun Month » (Mois du Fun)**

### **I. Organisateur / Objet**

MIS Group, dont le siège social se situe au 85 rue Nationale à Lille (59000), est l'organisateur du concours « Fun Month ». Ce concours est destiné aux membres (panélistes) de tous les sites de panels appartenant à MIS Group.

Ce concours n'est ni organisé, ni parrainé par Facebook, Instagram, Google, Apple ou Microsoft, ou tout autre organisme externe.

### **II. Conditions générales de participation – Règles d'inscription**

Ce concours est strictement réservé à toutes les personnes âgées de 18 ans ou plus au moment de la participation, qui ne sont pas légalement « incapables », qui résident en France métropolitaine, qui ont accès à Internet, et qui sont inscrits sur l'un de nos sites partenaires ([www.pipeul.com](http://www.pipeul.com), [www.testerdessproduits.fr](http://www.testerdessproduits.fr), [www.avispanel.com](http://www.avispanel.com), [www.reunionsdeconsommateurs.com](http://www.reunionsdeconsommateurs.com), [www.devenirclientmystere.com](http://www.devenirclientmystere.com)).

L'organisateur, les employés de la société organisatrice ainsi que la famille de l'organisateur ou toute autre personne liée professionnellement à ce jeu, sont exclus de la participation.

Le concours débutera le 1<sup>er</sup> de chaque mois choisi jusqu'au dernier jour du mois.

Pour participer à ce concours, le membre doit deviner le poids d'un objet jusqu'au dernier jour du mois minuit. Ce poids comporte le poids total de l'ensemble de l'objet : le contenant, le contenu et tout ce qui peut se placer dans et derrière le contenant.

L'organisateur se réserve le droit :

- de donner le poids final de l'objet sans pour autant devoir en fournir une preuve exacte.
- d'accepter ou de rejeter le résultat soumis au concours sans en aviser quiconque et il n'a pas l'obligation d'en fournir une raison.

Ayant accepté ces conditions et le contenu validé par le support technique, celui-ci sera téléchargé automatiquement sur la page du site dédié « Fun Month », sans aucune obligation de l'organisateur d'en informer le membre.

En acceptant de participer à ce concours, les membres donnent leur consentement pour fournir des données personnelles à l'organisateur. Les membres acceptent que l'organisateur conserve leurs données, sans prétendre à aucune indemnisation que ce soit autre que leur participation au concours, et ce, pour une durée de 99 ans, suite à la clôture du concours.

En acceptant de participer à ce concours, les membres acceptent que leur contenu puisse figurer dans des vidéos compilant plusieurs contenus et diffusées sur les réseaux sociaux de nos sites.

Une seule réponse est autorisée par membre (chaque participation est enregistrée en base de données, et est soumise à un contrôle strict), lors de la compétition.

Les entrées multiples par des groupes professionnels, des groupes de consommateurs ou des tiers ne seront pas comptés, ou ne seront pas acceptés.

L'organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par le membre participant. Tout participant ne respectant pas les termes et conditions générales de ce concours sera exclu de la compétition.

L'organisateur se réserve le droit d'exclure tout participant qui a fourni une fausse identité, une fausse adresse, a tenté de tricher ou de façon générale qui est contrevenu à une ou plusieurs dispositions prévues dans les présentes conditions.

MIS Group et ses représentants ne seront pas tenus responsables de tout retard de publication, d'un chargement incomplet des contenus, ou de la perte de ceux-ci, pour des raisons techniques ou autres.

Toute participation, sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement, ne sera pas prise en compte, et sera considérée comme nulle et ne donnera lieu à aucun remboursement des frais de connexion.

### **III. Présentation des prix et désignation des gagnants**

La date de clôture du concours est définie le dernier jour du mois choisi. Les dix gagnants seront ceux qui se rapprocheront le plus du poids exact de l'objet. Ils doivent remplir les conditions suivantes :

- le participant ne peut avoir qu'un seul poids final.
- le participant est une des personnes se rapprochant le plus du poids final de l'objet.
- le participant a un compte sur l'un des sites partenaires de ce concours (voir section II).
- le participant a rempli toutes les conditions ici présentes.

Les derniers votes seront comptés à partir de minuit (GMT) le dernier jour du mois.

Le gagnant occupant la première place se verra offrir un lot d'une valeur de **100 €** sous forme de chèques-cadeaux, le gagnant occupant la seconde place recevra un lot d'une valeur de **50 €** et les gagnants occupant de la troisième à la dixième place recevront un lot d'une valeur de **10 €**.

Les personnes qui auront introduit le même poids seront départagées par tirage au sort.

Les gagnants auront le choix entre les chèques, virements et cartes-cadeaux suivants : PayPal, Amazon, Décathlon, Carrefour, Leclerc, Illico, Tir Groupé, Xbox, Playstation, Auchan ou Kadéos. Ils seront envoyés par voie postale à l'adresse postale que le membre nous aura communiqué préalablement. L'organisateur décline toutes responsabilités en cas de perte, vol ou adressage incorrect.

Les lots sont fixes, aucun échange, remplacement n'est accepté.

Si le gagnant n'est pas en mesure d'utiliser ou de réclamer son prix pour quelque raison que ce soit, il/elle perd le bénéfice de celui-ci, et l'organisateur peut disposer de ce prix à sa seule discrétion, sans avoir à fournir de justification.

### **IV. Dispositions générales**

La participation à ce concours implique l'acceptation immédiate et sans réserve du présent règlement.

Les membres acceptent de ne pas appliquer ou de chercher à mettre en œuvre toute autre méthode de participation qui n'est pas strictement conforme au principe du concours et de ses conditions générales.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant qui modifie le fonctionnement du concours ou qui viole les règles de participation.

L'organisateur se réserve le droit de poursuivre toute personne qui tente de frauder ou de nuire au bon fonctionnement du concours.

Les présentes conditions générales sont disponibles gratuitement et sur demande auprès de l'organisateur, MIS Group, ou auprès des sites partenaires du concours.

Les gagnants acceptent de participer à la publicité connexe de ce concours, sans compensation supplémentaire. Les gagnants autorisent donc, à titre gratuit, l'organisateur à utiliser, pour une période de 99 ans à compter de la date de clôture du concours, les données fournies dans toutes les promotions publiques.

La vente, le transfert ou l'échange du prix est strictement interdite. Toute tentative de vendre, transmettre ou échanger le prix entraînera son retrait par l'Organisateur et son annulation.

Dans toute la mesure permise par la loi, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable de toute perte ou tout dommage causé par des facteurs liés à cette compétition. Le gagnant participe à ce jeu à son / ses propres risques et l'organisateur décline toute responsabilité en ce qui concerne le prix. En particulier, l'Organisateur ne saurait être tenu responsable des événements indépendants de la volonté de celui-ci une fois que le prix aura été décerné au gagnant.

L'organisateur se réserve le droit de prolonger, d'écourter, de modifier ou d'annuler ce concours en cas de force majeure ou d'événements hors du contrôle de l'Organisateur. En cas de fraude, de défaillance technique ou toute autre raison indépendante de la volonté de l'Organisateur qui corrompt ou affecte la gestion, la sécurité, l'équité ou la bonne exécution de la compétition, l'organisateur se réserve le droit d'annuler, de modifier, de suspendre ou de mettre fin au concours sans préavis ni délai, sans que les participants puissent rechercher la responsabilité de toute perte.

L'organisateur aura le dernier mot, et dans le respect des lois, sur toute question d'application et / ou d'interprétation des règles actuelles ainsi que toute question non réglementée par ces derniers et qui viendrait se poser lors de la compétition. Toute question relative à l'interprétation juridique de ces règles sera soumise au droit français. En cas d'action en justice, et seulement après avoir essayé de résoudre tout différend à l'amiable, les tribunaux de France seront la seule autorité compétente.

Les participants peuvent demander l'accès à leurs données personnelles et / ou la possibilité de les corriger si celles-ci sont incorrectes avant de débiter la compétition. Pour exercer ces droits, les participants peuvent communiquer avec l'organisateur. Les participants conviennent que leurs données personnelles peuvent également être transférées à des sous-traitants de l'Organisateur dans le même but que celui indiqué ci-dessus.